



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Entreprises d'insertion

Question écrite n° 39197

### Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de Mme le ministre delegue pour l'emploi sur les problemes rencontres par les 780 entreprises d'insertion conventionnees. En effet, leur role indeniable et leurs resultats importants obtenus sont remis en cause par l'insuffisance des aides qui leur sont accordees mais surtout par la concurrence de la mise en place des CIE dans les entreprises dites « classiques ». Le CIE est un succes et il faut s'en rejouir. Les avantages offerts au titre de ce type de contrat le sont sans aucune contrepartie de formation, ce qui n'est pas le cas des aides attribuees aux entreprises d'insertion soumises a certaines contraintes. En outre, il ne parait pas justifie que les entreprises d'insertion ne beneficent que d'une exoneration de 50 p. 100 alors que tout employeur classique a droit a une exoneration de 100 p. 100 des lors qu'il recrute un CIE. Pour remedier a cette inique situation et pour assurer la coherence du dispositif de lutte contre le chomage, il lui demande si elle envisage de debloquer rapidement le versement des subventions prevues au budget 1996.

### Texte de la réponse

L'attention de Mme le ministre delegue pour l'emploi a ete appelee sur le retard qui a affecte les financements des entreprises d'insertion et les difficultes importantes que celui-ci leur a occasionne. Le Gouvernement tient a soutenir fermement les entreprises d'insertion qui jouent un role irremplacable en faveur de l'insertion professionnelle des publics rencontrant les difficultes d'insertion les plus graves et qui obtiennent des resultats remarquables dans ce domaine. Les entreprises d'insertion occupent ainsi une place capitale dans la lutte contre l'exclusion. Elles representent pour des publics menaces de marginalisation une passerelle indispensable vers une insertion sociale durable. Le retard qui a affecte le versement des financements aux entreprises d'insertion est du au gel budgetaire, qui a fait peser sur l'ensemble des credits du ministere du travail et des affaires sociales une incertitude quant aux montants qui pourraient etre delegates. Cette incertitude est aujourd'hui levee, et tous les services deconcentres du ministere du travail et des affaires sociales ont recu notification des enveloppes dont ils disposent pour l'annee 1996. Ils ont egalement recu les credits correspondant aux financements du premier semestre 1996. Au total, ces credits, superieurs a ceux de 1995, garantissent aux entreprises d'insertion existantes de conserver leur potentiel d'accueil et leur activite en faveur des publics en difficulte et permettront egalement de faire face ponctuellement a des besoins nouveaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marlin Franck](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39197

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi

**Ministère attributaire :** emploi

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 mai 1996, page 2813

**Réponse publiée le** : 5 août 1996, page 4266